

## DÉCISION 209 / 2024

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE DRAINANTE RUE JOSEPH HENOT (SECTION ROEDERER / OBERLING) A METZ

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est,

#### DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est, un accompagnement financier pour l'aménagement d'une piste cyclable drainante rue Joseph Hénot (section Roederer / Oberling) à Metz, au taux maximum, sur la base d'un projet estimé à 179 302,86 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240507-Decis209-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 7 mai 2024

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**  
**Aménagement d'une piste cyclable drainante rue Joseph Hénot (section Roederer / Oberling) à Metz**

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
PREPARATION DU CHANTIER	2 860,00 €	3 432,00 €	<u>Aides publiques :</u>		
DEGAGEMENT DES EMPRISES	528,00 €	633,60 €	État / Fonds vert 2023 (acquis)	23 488,67 €	13,10%
TERRASSEMENT	7 471,75 €	8 966,10 €	AERM (sollicité)	22 776,00 €	12,70%
DEMONTAGE DE CHAUSSEES ET TROTTOIRS	23 428,24 €	28 113,89 €	Région Grand Est (sollicité)	53 790,86 €	30,00%
CONSTRUCTION DE CHAUSSEES	17 785,46 €	21 342,55 €			
CONSTRUCTION DE TROTTOIRS OU VOIES PIETONNES	22 935,55 €	27 522,66 €			
DALLAGE / PAVAGE	33 810,70 €	40 572,84 €	<u>Autofinancement :</u>		
BORDURES ET CANIVEAUX	44 906,40 €	53 887,68 €	Fonds propres	79 247,33 €	44,20%
CONSTRUCTION DE MUR ET CLOTURE	924,00 €	1 108,80 €	Emprunts		
MOBILIER URBAIN - ACCESSOIRE DE VOIRIE	115,50 €	138,60 €	Crédit-bail		
MISE A NIVEAU	3 036,00 €	3 643,20 €	Autres		
RESEAUX ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE	14 069,00 €	16 882,80 €			
RESEAUX ELECTRIQUE, TELECOMMUNICATION ET TELEDISTRIBUTION	5 445,11 €	6 534,13 €			
REGIE - MAIN D'OEUVRE	1 437,15 €	1 724,58 €			
CONTROLES	550,00 €	660,00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>179 302,86 €</b>	<b>215 163,43 €</b>		<b>179 302,86 €</b>	<b>100%</b>